



**Saint-Nom-la-Bretèche**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU MARDI 29 AVRIL 2014 A 20H30**

**L'an deux mille quatorze,**

Le vingt-neuf avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles STUDNIA, Maire,

**Présents :** Mmes Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Sylvie SORMAIL, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Susanna SALZELDO, Agathe SCARDILLI, Karine LATOS-MAINA, Capucine DESBOIS, Anne GUINAMARD, Élisabeth CHAPPEY, Manuelle WAJSBLAT, Marie-Pierre DRAIN

MM Gille STUDNIA, Axel FAIVRE, Gérard PARFAIT, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY, Karel KURZWEIL, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Grégory DUTREVVY, Bertrand CHANZY, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL

**Secrétaire de séance :** Christophe GOETHALS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

**A) Information sur la démission de conseillers municipaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- Monsieur VERGUIN a donné sa démission le 07 avril 2014 de son mandat de conseiller municipal.
- Madame ALLIBERT a donné sa démission le 22 avril 2014 de son mandat de conseiller municipal.
- Madame ROULOT a donné sa démission le 23 avril 2014 de son mandat de conseiller municipal.
- Monsieur NAGUET a donné sa démission le 23 avril 2014 de son mandat de conseiller municipal.

Leurs démissions ont été transmises en Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye les 08 et 25 avril 2014.

Suite à ces démissions, Monsieur le Maire appelle Madame DRAIN et Monsieur PERROUD à siéger au sein du conseil municipal.

**B) Approbation du Procès Verbal de la séance du 04 avril 2014.**

Le Procès Verbal de la séance du 04 avril 2014 est approuvé **à l'unanimité**.

**C) Décisions du Maire, en vertu de la délibération du 26 juin 2008 :**

N°4 : Contrat de cession présenté par l'association « Les Nomadesques » pour sa représentation du spectacle « Le loup est revenu » le mercredi 16 avril à l'Espace JKM pour un montant de 2004,50 € TTC.

N°5 : Avenant n°2 au marché de travaux de conception et d'impression de supports d'information, de communication et d'imprimés divers avec la société STUDIOGRAPH afin de prolonger la durée du marché jusqu'au 30 juin 2014. Les montants de commande restent inchangés.

N°6 : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG pour un montant annuel de 7 870 € HT soit 9 444 € TTC.

N°7 : Contrat de cession présenté par l'association « Les parpaings Perdus » pour l'animation du Carnaval le 8 mars 2014 pour un montant de 650 € TTC.

N°8 : Contrat de cession présenté par l'association « Circa » pour l'animation du carnaval le 8 mars 2014 pour un montant de 500 € TTC.

N°9 : Contrat de cession présenté par la société « Rhinoféros Production » pour le spectacle de cirque déambulatoire « Francky » le 20 juin 2014 à l'Espace JKM pour un montant de 1 150 € TTC.

N°10 : Contrat de cession présenté par la compagnie AB OVO pour la prestation musicale de la fête des voisins le 23 mai 2014 pour un montant de 560 € TTC.

N°11 : Adhésion à l'offre « Carte total GR Axeane » pour la mise à disposition de 9 cartes carburant pour un montant de 28,80 € HT par carte et pour un an. Le montant de consommation mensuelle « tous carburants » de ces 9 cartes est estimé à 700 € HT.

D) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les délibérations suivantes :

**N° 2014-04/18 : Délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal**

**DECIDE** de confier au Maire les pouvoirs suivants :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer les droits prévus au profit de la commune **pour des événements ou manifestations organisés de manière ponctuelle sur l'année et qui n'ont pas un caractère fiscal** ;

3° De procéder sur tout type de marchés financiers, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements **dans la limite de ceux prévus par le Budget Annuel**, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même articles, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **d'un montant inférieur à 90 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas **six ans** ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers **jusqu'à 4 600 €** ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, **sans aucune restriction**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire, ou délégataire de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle **avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation ;**

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **pour la partie non couverte par les contrats d'assurance souscrits ;**

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie, **sur la base d'un montant maximum de 1 M€ ;**

21° D'exercer **sans aucune restriction** le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme **sans aucune restriction du conseil municipal;**

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**PRECISE** que les délégations consenties en application du 3° du présent article prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

**PRECISE** qu'en cas d'empêchement du Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint ou l'adjoint spécialement autorisé par arrêté municipal en cas d'empêchement du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint suppléeront le Maire pour l'exercice des délégations susvisées.

Vote à l'unanimité.

## N° 2014-04/19 : Vote du taux des 3 taxes directes locales - Exercice 2014

**DECIDE** de maintenir pour 2014, les taux des trois taxes directes locales à leur niveau de 2013 comme présentés ci-dessous :

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2013</b>
- Taxe d'habitation	13,54 %
- Taxe sur le Foncier bâti	12,22 %
- Taxe sur le Foncier non bâti	54,29 %

Vote à l'unanimité.

## N° 2014-04/20 : Détermination des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

**DECIDE** de faire application :

- De l'article L.2123-23 du CGCT pour déterminer l'indemnité de fonction perçue par le Maire sur la base de 44 % du terme de référence,
- De l'article 2123-24 du CGCT, en retenant le taux de 18 % du terme de référence pour déterminer l'indemnité de fonction des Adjoints au Maire et de 9 % pour déterminer l'indemnité de fonction de conseillers délégués.

**APPROUVE** la répartition des indemnités de fonctions, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**DIT** que les intéressés percevront cette indemnité à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, soit le 04 avril 2014.

Les augmentations s'appliqueront automatiquement à chaque majoration de la valeur du point d'indice brut.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

### **TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

(prise en compte de l'évolution du point d'indice à compter du 04/04/2014)

<b>FONCTIONS</b>	<b>% par rapport à l'Indice Brut 1015</b>	
Monsieur le Maire	44 %	1 672,65 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	18 %	684,27 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	18 %	684,27 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	18 %	684,27 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	18 %	684,27 €



5 <sup>ème</sup> Adjoint	18 %	684,27 €
6 <sup>ème</sup> Adjoint	18 %	684,27 €
7 <sup>ème</sup> Adjoint	18 %	684,27 €
Conseiller municipal délégué	9 %	342,13 €
Conseiller municipal délégué	9 %	342,13 €
Conseiller municipal délégué	9 %	342,13 €
Conseiller municipal délégué	9 %	342,13 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 831,06 €</b>

Vote à 25 voix pour et 4 abstentions.

**N° 2014-04/21 : Désignation des délégués de la commune au sein des syndicats intercommunaux**

**PROCEDE** à l'élection des délégués du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO)**

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaires	Suppléants
<b>G. PARFAIT</b>	<b>K. KURZWEIL</b>
<b>B. CHANZY</b>	<b>M. MOREAU</b>
<b>P. VEZY</b>	<b>G. DUTREVY</b>

**PROCEDE** à l'élection des délégués du **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Feucherolles (SIAEP)**

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaires	Suppléants
<b>G. PARFAIT</b>	<b>P. VEZY</b>
<b>B. CHANZY</b>	<b>M. MOREAU</b>

**PROCEDE** à l'élection des délégués du **Syndicat Intercommunal pour le Développement de la COMMunication (SIDEKOM)**

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaires	Suppléants
K. KURZWEIL	M. MOREAU
C. GOETHALS	T. BATIGNE

**PROCEDE** à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisation, de Gestion du Parc d'Automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly (SIERE)

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaires	
G. PARFAIT	P. VEZY
J-M. CHAZAL	K. KURZWEIL

**PROCEDE** à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal à VOcation Multiples de Saint-Germain en Laye (SIVOM)

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaires	Suppléants
G. PARFAIT	M. MOREAU
P. VEZY	K. KURZWEIL

**PROCEDE** à l'élection des délégués du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Titulaires	Suppléants
G. PARFAIT	K. KURZWEIL

Vote à l'unanimité,

**N° 2014-04/22 : Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et élection des membres issus du Conseil Municipal**

**DECIDE** de fixer à 12 le nombre d'administrateurs au CCAS répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit du conseil d'administration,
- 6 membres élus au sein du conseil municipal,
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions prévu par l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après avoir procédé à la désignation par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste,

**ELIT** en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale issus du conseil municipal :

- Sylvie SORMAIL
- Isabelle TRAPPIER
- Carla MARTINS-NETO
- Anne GUINAMARD
- Élisabeth CHAPPEY
- Marie-Pierre DRAIN

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/23 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**HABILITE** la Commission d'Appel d'Offre (CAO) nouvellement élue à siéger en procédure de Délégation de Services Publics.

**PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

<b>Membres de la C.A.O</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gérard PARFAIT	Dominique GERBERT
Axel FAIVRE	Sylvie SORMAIL
Karel KURZWEIL	Susanna SALZEDO
Pierre VEZY	Michel MOREAU
Manuelle WAJSBLAT	Bertrand CHANZY

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/24 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

**PROPOSE** les commissaires titulaires et suppléants ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Axel FAIVRE	1. Inge BAZ
2. Gérard PARFAIT	2. Christian GHEZ
3. Michel MOREAU	3. Thierry GAIFFE
4. Capucine DESBOIS	4. André VAURIE
5. Claude RICKARD	5. Christian HEINKELE
6. Dominique GERBERT	6. Jean-Jacques TILLON
7. Karel KURZWEIL	7. Bertrand LEFORT
8. Michel BACHMANN	8. Philippe LUCAS
9. Jean STEENBRUGGEN	9. Jean-Michel SOUQUET
10. Bertrand CHANZY	10. Etienne MERALI
11. Patrick CHAPPEY	11. DELPECH Emmanuel
12. Sylvie SORMAIL	12. Florent BORON
13. Maurice GUINAMARD	13. Jean-Marie CHAZAL
14. Bruno DIDIER	14. Pascal SALZEDO
15. Hervé MANCERON	15. Jean-François CARBONNE
16. Gontran DE VILLELE	16. Didier FROMONOT

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/25 : Création des Commissions Municipales et fixation du nombre des membres pour chaque Commission**

**DECIDE** la création de 7 commissions municipales.

**FIXE** le nombre de membres pour chaque commission ainsi qu'il suit :

COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Animation, sport et culture	8
Urbanisme, cadre de vie et sécurité	8
Enfance et jeunesse	6
Travaux et patrimoine	4
Finances, informatique, ressources humaines	5
Communication	6
Famille et solidarité	6

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/26 : Désignation des membres des commissions municipales**

Sont élus au scrutin de liste, à l'unanimité :

**A – Animation, sport et culture**

Eric FROMMWEILER, Muriel DEGAVRE, Sylvie SORMAIL, Agathe SCARDILLI, Christophe GOETHALS, Capucine DESBOIS, Manuelle WAJSBLAT, Jean-Marie CHAZAL

**B – Urbanisme, Cadre de vie et sécurité**

Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Susanna SALZEDO, Michel MOREAU, Grégory DUTREVVY, Élisabeth CHAPPEY, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL



### **C – Enfance et Jeunesse**

Muriel DEGAVRE, Florent BORON, Thomas BATIGNE, Isabelle TRAPPIER, Carla MARTINS-NETO, Marie-Pierre DRAIN

### **D – Travaux et Patrimoine**

Gérard PARFAIT, Axel FAIVRE, Pierre VEZY, Bertrand CHANZY

### **E – Finances, informatique et ressources humaines**

Axel FAIVRE, Pierre VEZY, Karel KURZWEIL, Dominique GERBERT, Christian PERROUD

### **F – Communication**

Karine BUBOIS, Eric FROMMWEILER, Thomas BATIGNE, Agathe SCARDILLI, Karine LATOS-MAINA, Manuelle WAJSBLAT

### **G – Famille et solidarité**

Sylvie SORMAIL, Isabelle TRAPPIER, Carla MARTINS-NETO, Anne GUINAMARD, Élisabeth CHAPPEY, Marie-Pierre DRAIN

### **N° 2014-04/27 : Désignation des membres de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

**DESIGNE** ses représentants au sein de la commission ainsi qu'il suit :

Gérard PARFAIT	Sylvie SORMAIL
Isabelle TRAPPIER	Marie-Pierre DRAIN

**ACCORDE** un représentant pour les associations suivantes :

- Association des Paralysés de France (APF)
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
- Association Valentin Haüy (AVH)
- Bureau de Coordination des associations de Devenus Sourds et malentendants (BUCODES)

**ACCEPTE** la candidature individuelle de **Monsieur GLORIEUX Fabrice et Anne RUDOWSKY.**

**PRECISE** que le Maire pourra inviter, à titre consultatif, toute personne en capacité de fournir des éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux.

Vote à l'unanimité.

### **N° 2014-04/28 : Désignation des représentants de la commune à l'A.F.U.L.**

**DESIGNE** Agathe SCARDILLI, représentant de la commune, et Gérard PARFAIT son mandataire pour siéger à l'A.F.U.L.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/29 : Désignation des représentants de la commune à l'Association des copropriétaires du Centre Village**

**DESIGNE** les représentants de la commune ci-dessous afin de siéger à l'Association des copropriétaires du Centre Village,

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Agathe SCARDILLI	Karel KURZWEIL
Gérard PARFAIT	Michel MOREAU

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/30 : Désignation des représentants de la commune à la Commission Consultative de l'Aérodrome de Chavenay**

**DESIGNE** Christophe GOETHALS en tant que représentant titulaire de la commune et Capucine DESBOIS son suppléant afin de siéger à la Commission Consultative de l'Aérodrome de Chavenay.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/31 : Désignation des représentants de la commune au Comité de Jumelage entre la ville de Rösrath et les Communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Crêpières**

**DESIGNE** Susanna SALZEDO et Eric FROMMWEILER représentants de la commune afin de siéger au Comité de Jumelage entre la ville de Rösrath et les Communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Crespières.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/32 : Désignation du correspondant Défense**

**DESIGNE** M. Michel MOREAU en tant que correspondant Défense pour la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

Vote à 28 voix pour et 1 abstention.

**N° 2014-04/33 : Désignation du représentant de la commune à l'Association D.I.P. 307**

**DESIGNE** Mme Carla MARTINS-NETO en tant que représentant de la commune auprès de l'Association « Drogues, Information et Prévention 307 ».

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/34 : Désignation du représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)**

**DESIGNE** Isabelle TRAPPIER en tant que représentant de la commune au CNAS.

Vote à l'unanimité.

**N° 2014-04/35 : Désignation d'un délégué à la Plaine au sein de l'APPVPA**

**DESIGNE** Pierre VEZY en tant que délégué de la Plaine au sein de l'APPVPA.

Vote à l'unanimité.

La séance prend fin à 21h45.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 06 mai 2014

Affiché le 07 mai 2014

Le Maire,



M. STUDNIA

